



Un CSE de transition

Liminaire FO au CSE Réseau - 1er OCTOBRE 2020 -

Alors que nous venons tout juste d'apprendre le nom de notre nouveau patron, et le fait que celui-ci arrive de l'extérieur, il n'est logiquement pas présent parmi nous pour nous entendre et répondre aux questions de cette semaine. Nous lui souhaiterons donc la bienvenue une prochaine fois.

Nous pouvons néanmoins nous interroger dès à présent sur la signification du choix d'un professionnel ayant effectué une grande partie de son parcours à Radio France. **Quelles conclusions faut-il tirer sur le devenir du projet majeur de la régionalisation que tous les salariés attendent avec beaucoup d'impatience ?** Pour obtenir une réponse, il faudra encore patienter.

Nous constatons aussi l'arrivée prochaine d'un nouveau responsable de la coordination éditoriale des antennes régionales. Il fut un temps, pas si lointain d'ailleurs, où nous apprenions dans le même temps le devenir des personnes occupant le poste. Là, pas d'information dans le cas que nous évoquons. Il est donc naturel que nous ayons envie de savoir ce qui a été proposé, ou ce qui va être proposé à celui qui quitte cette fonction de numéro 2 de notre Réseau.

Dans le même esprit, nous découvrons le départ pour Franceinfo de notre directrice de l'info régionale. Nous avons donc cette curiosité naturelle de savoir qui va la remplacer.

Il est probable qu'il faille attendre pour avoir des réponses à ces questions. D'autres, en revanche, sont très urgentes, et méritent d'être traitées dès à présent. **L'organisation des formations NRCS**, par exemple, qui touche en ce moment même l'ensemble des journalistes de ce Réseau. Nous pouvons saluer la belle ambition, avec par exemple, le fait d'associer les JRI, et le projet séduisant de délocaliser ces formations dans une ville de chaque direction régionale. Pour les salariés des autres antennes, c'est donc l'occasion de découvrir le site qui les accueille, et de se retrouver en mission pendant 2 jours avec tous les bons côtés qui vont avec. En temps normal, voilà quelque chose de formidable ! Mais là, en ce moment, alors que la situation sanitaire s'aggrave à vitesse grand V, des salariés sont de plus en plus nombreux à redouter ces 2 jours de mission. Ils s'interrogent : **pourquoi ne pas organiser cette formation dans chaque antenne ?** Certes, les groupes seraient probablement plus petits, et le projet prendrait davantage de temps, mais n'est-ce pas devenu une nécessité ? Ou alors, autre alternative, l'organisation de ces formations en visio ? Voici un peu plus d'un mois, la même question s'était posée pour la formation des informaticiens, et la réponse du chef de projet avait alors été immédiate. Là, voilà une semaine que la question est sur les rails, et c'est toujours silence radio ! Peut-être que ces 2 jours seront l'occasion de décanter ce sujet.

Enfin, il y a autre chose que FO souhaite dénoncer aujourd'hui. En l'occurrence un recrutement qui vient d'être effectué dans une antenne, sur un poste de documentaliste. Parmi les 3 candidats, il y avait une personne qui compte beaucoup plus de jours de collaborations que les autres (1900 jours), et offre un niveau de compétence bien supérieur à celui des autres (avec notamment 15 ans

d'expérience, et le suivi de formation sur le web). Dans sa vie privée, cette salariée élève seule sa fille de 6 ans...et cela, la direction locale le sait. Pour un grand nombre d'observateurs, il était donc évident que c'est cette personne qui allait être choisie. Et bien non ! Ce n'est pas ce qu'il s'est passé !

Alors, certes, le recrutement est une prérogative de l'employeur, mais cela n'empêche pas **qu'il doit quand même exercer cette prérogative avec cohérence, dans le respect de la politique RH en vigueur dans l'entreprise, et des textes conventionnels et législatifs en vigueur.** En l'espèce, renseignements pris, il apparaît que le choix

est celui d'un chef de service qui semble ne guère apprécier les syndicats, qui ne vient quasiment jamais aux instances de proximité pour pratiquer du dialogue social, et qui, en l'espèce, a peut-être fait preuve de discrimination syndicale. Il s'avère en effet que cette candidate évoquée à l'instant se trouve être déléguée syndicale dans son antenne. Est-ce la raison pour laquelle elle n'a pas été choisie par ce chef de service ? Si c'est le cas, c'est particulièrement grave, et il va de soi qu'une solution doit pouvoir être trouvée très rapidement pour réparer cette injustice. Nous vous le disons, au sein de Force Ouvrière, nous allons être très attentifs aux suites qui seront données à ce type d'affaires.

Paris, le 1^{er} octobre 2020